

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01015 **RECYCLAGE AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4** MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne ayant besoin de justifier d'un recyclage de formation sur les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous-section 4.

PRÉ-REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

Avoir suivi la formation initiale d'amiante encadrement sous-section 4 dans les 3 dernières années.

OBJECTIFS :

La formation RECYCLAGE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour objectifs de :

- Mettre à jour ses connaissances.
- Prendre en compte les évolutions techniques et réglementaires.

DURÉE :

1 jour.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire...).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 11/06/20 Dernière mise à jour 11/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur **LE RECYCLAGE AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'Amiante. Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Rappels sur les caractéristiques et propriétés de l'amiante

- Aspects médicaux, effets sur la santé, les MCA.

La prévention

- Les différents acteurs de la prévention.
- Le rôle du donneur d'ordre.

Nouvelle réglementation sur le repérage des MCA dans les immeubles bâtis

- DTA, prélèvements, analyses, champs du repérage.

Évolutions réglementaires concernant le risque d'amiante

- Dispositions du code du travail, code de la santé publique et code de l'environnement, évolution des VLEP, des certifications...

Les risques associés à prendre en compte

- Électrique, chimique, travail en hauteur.

Évaluation du risque amiante

- Les trois niveaux.

Rappels sur les techniques de captage et d'abattage des poussières et sur l'aérodynamique du chantier et sur la filtration

Équipements de protection collective

- Critères de choix et évolutions.

Équipements de protection individuelle

- Critères de choix, adéquation, utilisation, contrôle et entretien et évolutions.

Rappels sur la gestion des déchets

Situations d'urgence et situations anormales

Procédures de décontamination

Faire appliquer les techniques d'intervention pour une réduction du risque

Faire appliquer les modes opératoires selon les activités

Comment transmettre les informations et les consignes aux opérateurs

Travaux pratiques sur plateforme pédagogique

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

